

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la commune de PLOUNÉOUR-MENEZ**

FINISTERE

Date de convocation 20/03/2023	Membres En exercice : 15 Présents : 13 Votants 14
Séance ordinaire du 29 mars 2023 à 20h00	
<p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Sébastien MARIE, Maire</p> <p><u>Présents</u> : Sébastien MARIE – Pauline LACHIVER-KERGOAT - Maëldan CORRE – Laurent FONTANIER – Delphine SAUBAN – Aline COAT – Marie Anne GUILLERM – Pascal MOGUEROU - Stéphanie MORVAN - Thomas GALL – Marie ROBAILChristelle L'HURIEC - René CHEVER – Baptiste MESSAGER</p> <p><u>Absent ou excusé</u> : Amandine GOURVES ayant donné procuration à René CHEVER <u>Secrétaire</u> : Aline COAT</p>	

OBJET : TRAVAUX RENOVATION DE 9 LANTERNES RUE DE LA LIBERATION – C1/C4. RENOVATION DE 31 LANTERNES RUE DE LA LIBERATION, RUE TRAVERSE, RUE DE LA POSTE, PLACE DE LA MAIRIE ET PLACE DE L'EGLISE – C1 -2023-202-1 1 EP 2023-202-2 PROGRAMME 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet suivant : Rénovation de 9 lanternes Rue de la Libération (Armoires éclairage public C1/C4) et rénovation de 31 lanternes Rue de la libération, Rue traverse, Rue de la poste, Place de la mairie et Place de l'Eglise (Armoire éclairage public C1).

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la Commune de PLOUNEOUR-MENEZ afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la Commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Rénovation points lumineux Rénovation de 9 lanternes Rue de la Libération (C1/C4)	8 500.00 € HT
- Rénovation point lumineux Rénovation de 31 lanternes Rue de la libération, Rue traverse, Rue de la poste, Place de la Mairie et Place de l'Eglise (C1)	35 500.00 € HT
Soit un total de	44 000.00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

➤ Financement du SDEF :	16 000.00 €
➤ Financement de la commune :	
• Rénovation point lumineux Rénovation de 9 lanternes Rue de la libération (C1/C4).....	4 900.00 €
• Rénovation point lumineux Rénovation de 31 lanternes Rue de la Libération, Rue traverse, Rue de la poste, Place De la Mairie et Place de l'Eglise (C1)	23 100.00 €
Soit un total de	28 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **ACCEPTÉ** le projet de réalisation des travaux : Rénovation de 9 lanternes Rue de la Libération – C1/C4 – Rénovation de 31 lanternes Rue de la libération, Rue traverse, Rue de la poste, Place de la Mairie et Place de l'Eglise – C1.
- **ACCEPTÉ** le plan de financement proposé par le Maire et le versements de la participation communale estimée à 28 000.00 €
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,

Sébastien MARIE

